



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE
MARRAKECH (MAROC)
30/09/2019-01/10/2019**

RÉSOLUTIONS FINALES

L'Assemblée Générale Mondiale statutaire 2019 du Réseau International des Organismes de Bassin s'est tenue à Marrakech au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 2019, à l'invitation du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau du Royaume du Maroc.

La réunion a été honorée par la présence effective de 9 personnalités ministérielles en charge de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle des bassins dans les pays suivants : Burkina Faso, Finlande, Guinée, Grèce, Kenya, Malte, Maroc, Palestine et Roumanie.

L'Assemblée a réuni plus de 400 délégués inscrits représentant des organisations membres, des administrations en charge de la gestion de l'eau ou des observateurs de 62 pays, ainsi que les représentants de plusieurs organisations bi ou multilatérales intéressées et de commissions ou autorités internationales de bassins transfrontaliers.

Les délégués ont remercié le Royaume du Maroc et l'ensemble des partenaires de la manifestation pour leur chaleureux accueil à Marrakech, la parfaite organisation de leur Assemblée et la qualité de la documentation distribuée.

L'Assemblée a renouvelé ses remerciements aux Autorités françaises pour leur soutien politique, technique et financier au Secrétariat Technique Permanent du RIOB depuis 1994, ainsi qu'aux Organismes de Bassin et aux Autorités gouvernementales de tous les Pays qui soutiennent financièrement les Secrétariats Techniques Régionaux ou ont organisé des Assemblées ou des Bureaux du RIOB, du RAOB, du REMOB, du RELOB, du REBOB, du CEENBO, du ROBAN et du EECCA-NBO, ainsi que du groupe « EURO-RIOB ».

L'assemblée a également salué la perspective de la signature d'une convention de partenariat entre la nouvelle présidence marocaine du RIOB et le secrétariat technique permanent, dans l'optique de dynamiser la mise en œuvre du plan d'action 2019-2021.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des organismes-membres représentés, a approuvé, dans le cadre des statuts du Réseau, les décisions suivantes :

A - DECISIONS STATUTAIRES

A1 - ELECTION DU PRESIDENT

L'Assemblée a félicité le Mexique et tout particulièrement la CONAGUA, dont les directeurs généraux successifs M. Roberto Ramírez de La Parra, puis Mme Blanca Elena Jimenez Cisneros, ont assuré la présidence, pour la qualité de cette Présidence mondiale du RIOB, depuis l'Assemblée Générale de Mérida en Juin 2016.

L'Assemblée a confirmé à l'unanimité S.E. M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau du Royaume du Maroc, comme nouveau Président mondial du RIOB jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra courant 2022. M. Amara sera appuyé opérationnellement par M. Omar Benjelloun, Directeur de la Recherche, et de la Planification, qui assurera les fonctions de président exécutif du RIOB.

L'Assemblée à l'unanimité a décidé d'attribuer le titre de « **Présidente d'honneur du RIOB** » à Mme Blanca Elena Jimenez Cisneros, comme c'est la tradition pour tous les précédents présidents mondiaux du Réseau.

A2 – COMPOSITION DU BUREAU DE LIAISON

Elle a également désigné les **Membres du Bureau Mondial de Liaison** proposés par les Autorités nationales et les Organismes-membres concernés de chaque région où existe un Réseau Régional (voir ANNEXE 1).

L'Assemblée Générale a donné pouvoir au Bureau de Liaison pour désigner, le cas échéant, de nouveaux membres proposés par les Réseaux Régionaux en fonction de leurs nouveaux développements.

Il est rappelé que les anciens et actuels présidents du RIOB, ainsi que les Présidents et Secrétaires des Réseaux Régionaux sont Membres de droit du Bureau Mondial de Liaison, de même que le Secrétaire Général du RIOB.

Le Président peut inviter, à son initiative, aux réunions de Bureau d'autres représentants d'organismes multilatéraux ou de bailleurs de fonds collaborant avec le RIOB, en tant qu'observateurs.

Les prochaines réunions du Bureau de Liaison seront coordonnées avec les prochains événements organisés par le RIOB ou les Réseaux régionaux. La prochaine aura donc lieu à Malte, en marge de la prochaine conférence Euro-RIOB 2020.

A3 - APPROBATION DES COMPTES 2016 – 2017 - 2018 DU RIOB ET DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Les délégués ont pris connaissance du bilan d'activités et des comptes récapitulatifs du RIOB, en tant que tel, pour ses recettes et dépenses directes pour les années comptable 2016, 2017 et 2018.

Après avoir entendu la lecture des rapports financiers et d'activité, ainsi que ceux du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé :

- les comptes annuels 2016,
- les comptes annuels 2017,
- les comptes annuels 2018, et l'affectation des résultats de ces exercices en report à nouveau.

L'Assemblée Générale a approuvé également les rapports spéciaux du Commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Il a été rappelé que l'Assemblée Générale de 2016 à Mérida avait approuvé le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes indépendant, déjà entériné par les Assemblées Générales précédentes de juin 2007, Janvier 2010, et Aout 2013 à savoir KPMG - 25 rue Hubert Curien - 87000 Limoges - France, représenté par M. Sébastien GUERIT, comme titulaire, pour une durée totale de cinq exercices à compter de l'exercice comptable 2016, soit de 2016 à 2021, conformément à la législation française.

Les délégués ont approuvé le projet de budget prévisionnel du Secrétariat Technique Permanent (STP) pour l'exercice 2019 et donnent mandat au Bureau Mondial de Liaison d'approuver les comptes prévisionnels pour 2020, 2021 et 2022 et les comptes définitifs du RIOB de 2019, 2020 et 2021 à la clôture des exercices. Ces comptes seront présentés ensuite pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Mondiale de 2022.

Ces budgets n'incluent pas les frais directement supportés par les membres pour organiser ou participer aux activités statutaires, ni les éventuels nouveaux financements sur opérations que pourrait se voir attribuer le RIOB, au titre de la réalisation de certains projets à caractère général inscrit au Plan d'Action 2019-2021 ou dans le cadre de programmes multilatéraux.

Le Secrétariat Technique Permanent (STP) assurera une veille des programmes et projets internationaux pouvant concerner les objectifs et compétences du RIOB et de ses Membres, il est habilité à présenter des offres dans ce cadre et à signer par délégation de l'Assemblée Générale les contrats correspondants, dans les cas où ces offres seraient retenues pour bénéficier de financements bi ou multilatéraux. Le STP rendra compte régulièrement au Bureau Mondial de Liaison.

Pour le compte du RIOB et avec ses partenaires, le STP réalise ainsi régulièrement différents projets, notamment sur financement de la Commission Européenne.

Le STP du RIOB assure, par délégation de l'Assemblée Générale, la gestion des comptes bancaires ouverts au nom du Réseau auprès de la Banque Société Générale en France où est statutairement établi le siège social officiel du RIOB.

L'Assemblée a également renouvelé l'Office International de l'Eau dans sa mission pour une nouvelle période quadriennale 2019-2022 pour l'accomplissement des tâches du Secrétariat Technique Permanent du Réseau, dans le cadre, en particulier, de la Convention signée en décembre 2003 entre le RIOB et l'OIEau.

L'Assemblée Générale confirme sa délégation permanente de signature au représentant du Secrétariat Technique Permanent du RIOB, à l'Office International de l'Eau à Paris, qui pourra subdéléguer à ses adjoints, pour :

- d'une part, faire toutes propositions, signer toutes soumissions, marchés et conventions de prestations au nom du Réseau International des Organismes de Bassin et solliciter toutes aides et subventions publiques et établir les factures correspondantes ;

- d'autre part, ouvrir, gérer les comptes bancaires du Réseau, effectuer toutes opérations, engager toutes formes de dépenses et effectuer les paiements correspondants.

A5 – COTISATIONS 2020-2022

Les délégués ont maintenu **la cotisation annuelle à 1.000 Euros au même niveau que précédemment, sans augmentation depuis 2007**, destinée à couvrir partiellement les frais généraux d'animation du Réseau.

Les Réseaux Régionaux, dans le cadre de leurs statuts et de ceux du RIOB peuvent décider de fixer leur propre cotisation annuelle à un niveau acceptable qui s'ajoute à celle ci-dessus du RIOB appelée par le STP au titre du RIOB.

Les délégués rappellent aux Organismes - membres l'importance du règlement de cette cotisation pour développer les activités du Réseau et demandent aux membres de s'en acquitter rapidement ou de signaler les difficultés rencontrées au Bureau de Liaison.

Le STP étudie systématiquement les questions de paiement de cotisations ou de contrôle des changes avec les organisations concernées afin d'identifier les solutions à ces problèmes et de s'adapter aux règles contraignantes de la Comptabilité Publique dans certains Pays.

Un compte du RIOB a été ouvert (en Euros et en Dollars américains) par le Secrétariat Technique Permanent (STP) à la Banque Société Générale à Grasse (France), pour recueillir les versements des cotisations.

A6 – RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECHANGE D'INFORMATION.

L'Assemblée Générale se félicite des succès obtenus par le RIOB depuis l'adoption des nouveaux statuts en 2000, tant au niveau des actions réalisées que de la reconnaissance internationale, en particulier dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Actions, des Fora Mondiaux de l'Eau, ainsi que dans la création et le développement des Réseaux Régionaux.

Il est rappelé que le RIOB a obtenu dès 2007 le « **statut consultatif spécial** » au titre des « Groupes Majeurs » auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), ainsi qu'auprès des COP de l'UNECE, de l'UNFCC et du PNUE en 2015, ce qui lui permet d'assister à l'ensemble des manifestations organisées dans son domaine de compétences par les Agences et Programmes des Nations Unies.

L'Assemblée s'est félicitée du succès indéniable de la publication de "**la Lettre du RIOB**", de « **la Lettre Electronique du Réseau** » et du **site Internet**: « <http://www.riob.org> ».

Elle insiste auprès des Organismes-membres sur l'intérêt primordial de contribuer à la rédaction de "**la Lettre du RIOB**" en envoyant leurs articles au STP dans les délais et d'enrichir **le site WEB** avec toutes les informations intéressantes.

Elle recommande aux Organismes-membres **d'informer immédiatement le STP de tout changement de leurs adresses de courrier électronique (E-mail)**, de façon à faciliter les liens et la diffusion de l'information au sein du Réseau, notamment par le biais de la « **Lettre électronique E.RIOB** ».

L'Assemblée a souligné le grand intérêt de la publication de la collection des « **Manuels de la Gestion de Bassin** », déjà traduite en de nombreuses langues. Cette collection des Manuels du RIOB comporte désormais 6 ouvrages :

- Manuel sur la GIRE dans les bassins (2009)
- Manuel sur la GIRE dans les bassins transfrontaliers (2012)
- Manuel sur L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques (2015)
- Manuel sur la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques dans les bassins (2015)
- Manuel des systèmes d'information sur l'eau. Administration, traitement et exploitation des données sur l'eau (2018)

- Manuel sur la participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères (2018)

Il faut rappeler aussi la publication associant le RIOB, avec l'Académie de l'eau, le BRGM et l'UNESCO, d'un guide de gestion des aquifères transfrontaliers, financé par l'Agence Française de Développement (2010).

L'Assemblée renouvelle son soutien au développement du Système Euro Méditerranéen d'information et Documentation sur l'Eau (SEMIDE/EMWIS), auquel le RIOB est associé, pour diffuser l'information sur la gestion de bassin en Méditerranée, notamment dans le cadre du REMOB, et au projet d'un Observatoire Méditerranéen de l'Eau avec les Pays volontaires de cette région, ainsi qu'à l'avancement du Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau/AWIS), piloté par le RAOB.

Le RIOB s'associera et soutiendra toute initiative, qui conduirait à la mise en place de **Systemes d'Information sur l'Eau**, favorisant, notamment dans le contexte du changement climatique, le partage et l'accès à des données et informations fiables, actualisées et cohérentes dans chaque bassin et chaque pays et également entre Pays intéressés par des échanges d'information sur l'eau que ce soit au niveau régional ou à celui des bassin transfrontaliers, en particulier dans le cadre des actions soutenues par le Secrétariat de la Convention de de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU /UNECE), mais aussi dans des pays fédéraux rencontrant des problèmes similaires.

L'Assemblée a été aussi l'occasion de présenter un nouveau bilan de la mise en application des engagements du « **Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères** », d'ores et déjà signé par plus de 350 organisations du Monde entier à l'occasion depuis la COP21 de Paris en Décembre 2015, et a confirmé l'engagement du réseau dans les prochaines éditions, notamment dès la COP25 prévue en Décembre 2019 au Chili.

Il a été rappelé que les Assemblées Générales du RIOB de DAKAR et de FORTALEZA avaient d'ores et déjà été très largement consacrée au thème stratégique de « **la nécessaire adaptation aux conséquences du Changement Climatique sur les cycles hydrologiques dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers** ».

L'Assemblée a renouvelé son invitation à tous les membres du RIOB et tous les autres organismes intéressés à signer le « Pacte de Paris », s'ils ne l'ont pas déjà fait.

L'Assemblée Générale a mandaté le Président et le STP pour assurer une large diffusion de ses conclusions auprès des Membres et des Organisations de Coopération Internationale intéressées, notamment par leur publication sur le site Internet du Réseau.

Les Organismes - membres du RIOB réitèrent leurs vœux d'une initiative internationale coordonnée des bailleurs de fonds bi et multilatéraux qui concentrerait l'Aide Publique au Développement sur des projets de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) s'appuyant sur la création et le renforcement d'Organismes de Bassin et de leurs Systemes d'Information de Bassin, en particulier dans le contexte de la nécessaire adaptation aux effets du changement climatique sur les ressources en eau partout dans le Monde.

A la suite des projets de « Revue par les Pairs », visant à faciliter la réalisation des Plans de gestion de Bassin de la Directive – Cadre sur l'Eau dans les 28 Etats-Membres de l'Union Européenne, il est convenu de proposer de nouvelles initiatives de ce type, en élargissant à l'échelle mondiale les possibilités d'implication des Autorités de Bassin volontaires.

Le projet « Afri-Alliance » (Afri-EU Innovation Alliance for water and Climate), Projet européen H2020, 2016-2021 avec 16 partenaires a pour objectif de permettre aux acteurs africains et européens du monde de l'eau de travailler ensemble sur les thèmes de l'innovation, de l'interface science politique pour développer les capacités de l'Afrique à répondre aux enjeux liés au changement climatique.

L'Assemblée remercie **l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)** d'avoir associé le RIOB dans le Comité d'Orientation de l'Initiative sur la Gouvernance de l'eau, lancée lors du Forum Mondial de l'Eau 2012 de Marseille. Le RIOB maintient son engagement, notamment pour le déploiement auprès des organismes de bassin volontaires des « indicateurs de gouvernance », mais aussi pour la mise en œuvre du nouveau programme « Sécurité de l'eau en Afrique » initiée en 2018 dans le cadre du prix Hassan II obtenu par l'Initiative.

Elle se félicite de la poursuite des travaux de **« la plateforme de bassins transfrontaliers pilotes pour tester les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique sur les ressources en eau »**, initiée en partenariat par **l'UNECE** et le RIOB. Elle appelle à une large mobilisation des Commissions Internationales ou des Autorités de bassins transfrontaliers du monde entier pour s'associer à cette initiative stratégique compte tenu des enjeux à très court terme de l'adaptation, notamment pour l'application concrète des engagements du « Pacte de Paris ».

B - BILAN D'ACTIVITE DES RESEAUX REGIONAUX

L'Assemblée Générale a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction des bilans d'activités des Réseaux Régionaux d'Organismes de Bassin (RRBO), créés au sein du RIOB et qui sont publiés sur le site Internet du RIOB :

- **Le Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB)**
- **Le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB)**
- **Le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)**
- **Le Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, «EURO – RIOB»,**
- **Le Réseau des Organismes de Bassin d'Amérique du Nord (ROBAN),**
- **Le Réseau Russophone des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale (EECCA-NBO).**

L'Assemblée Générale a encouragé le rapprochement avec le **Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Asie (NARBO)**, créé par la Coopération japonaise et de la Banque Asiatique.

C - PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS DU RIOB

Il a été rappelé que les Assemblées Générales successives du RIOB depuis 2000 ont souhaité l'élaboration et l'adoption de programmes d'action pour soutenir globalement la création et le renforcement des organismes de bassin dans le monde.

L'assemblée générale de Marrakech a donc souhaité approuver un nouveau « **Plan Pluriannuel d'Actions du RIOB** » pour la période 2019-2021. Elaboré par le STP en concertation avec les membres du réseau et de nombreux partenaires, le projet de programme d'action a été soumis au Bureau de Liaison Mondial du RIOB lors de ses réunions successives de Séville (novembre 2018), Lahti (juin 2019), puis Marrakech (septembre 2019). Le document final figure en annexe 2.

Au-delà et s'agissant de l'avenir, l'Assemblée appelle l'attention des Organismes de coopération bi et multilatérale sur l'intérêt des **projets labellisés** dans le cadre de son **Plan Pluriannuel d'Actions (INBO ACTION PLAN)**, et souhaite que ces projets puissent être financés par priorité dans le cadre des actions renforcées que les bailleurs conduisent pour une Gestion Intégrée et une meilleure gouvernance des ressources en Eau dans le monde (GIRE), au niveau géographique approprié des bassins versants.

L'Assemblée a souhaité que de nouvelles initiatives soient prises en matière de renforcement de la formation des cadres et techniciens des organismes de bassin, ainsi que des représentants des usagers de l'eau dans les Comités ou Conseils de Bassin.

Il est notamment important de mieux faire connaître dans le monde la mise en application des Directives européennes sur l'eau, notamment la Directive – Cadre sur l'Eau et la Directive Inondations...

Il en est de même pour la Convention des Nations Unies de 1992 pour la gestion des eaux transfrontalières en Europe, dite d'Helsinki, ouverte désormais à la ratification de tous les Pays-Membres des Nations Unies dans le Monde entier, qui aborde des thèmes importants pour la mobilisation des membres concernés du Réseau, tant au sein de l'Europe élargie que de tous les autres Pays qui seraient intéressés. L'assemblée note avec satisfaction à cet égard l'engagement croissant de pays africains.

C'est aussi le cas de la Convention des Nations Unies relative aux usages autres que la navigation des fleuves internationaux (21 mai 1997). Cette Convention est enfin entrée en vigueur à l'été 2014.

Enfin, la Résolution A/RES/63/124 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies offre aux Etats le cadre pour la gestion conjointe de leurs aquifères transfrontaliers.

C1 – NOUVELLES INITIATIVES ET PARTENARIATS.

Le RIOB a désormais noué un dialogue plus rapproché avec l'International Water Association. L'assemblée générale soutient la perspective d'actions conjointes, considérant que le renforcement du dialogue villes-bassins constitue un enjeu important d'amélioration de la gestion des ressources en eau dans les années à venir, notamment sous les pressions nouvelles liées au changement climatique.

L'Assemblée a pris note du partenariat engagé entre le STP et l'Alliance Mondiale pour le Dessalement Propre (Global Clean Water Desalination Alliance) et soutient la mise en place d'un plan d'action engagé. Le croisement des approches entre les acteurs de l'eau et de l'énergie constitue en effet un levier indispensable à la prise en compte efficace et cohérente du dessalement dans le mix à venir des ressources en eau.

L'Assemblée Générale a chargé le Bureau de Liaison d'examiner l'Agenda complémentaire des manifestations internationales à labelliser, auxquelles le RIOB s'associera officiellement de 2019 à 2022.

C2 – IMPLICATION DANS LE IX^{ème} FORUM MONDIAL DE L'EAU.

L'Assemblée a souhaité que le RIOB poursuive les réflexions engagées depuis les Fora Mondiaux de l'Eau de La Haye, de Kyoto, de Mexico, d'Istanbul, de Marseille, de Daegu et de Brasilia pour proposer sa « vision » sur l'évolution de la gestion de l'eau dans les prochaines années, et ses propositions pour passer à l'action concrète sur le terrain dans la perspective du IX^{ème} Forum de Dakar au Sénégal en mars 2021.

Elle remercie les co-organisateur du 9^e Forum : Sénégal et Conseil Mondial de l'Eau, de la proposition faite au RIOB de faire partie du groupe de pilotage pour la priorité Coopération. Les résultats de l'atelier de travail du 30 septembre, organisé en marge de la 11^e assemblée générale du réseau, ont montré l'engagement quotidien des organismes de bassin dans des pratiques de coopération, interacteurs ou transfrontalières, par exemple. L'Assemblée se réjouit ainsi que l'échelle des bassins soit retenue comme l'un des focus majeurs du travail de préparation du Forum de Dakar.

E - APPROBATION DE « LA DECLARATION DE MARRAKECH »

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité « **la Déclaration de Marrakech** », ainsi que le rapport des quatre tables rondes, annexées aux présentes résolutions finales.

Elle a demandé aux Présidents et aux Secrétaires Techniques Permanents du RIOB et des Réseaux Régionaux, ainsi qu'à tous les membres et observateurs du Réseau, d'en faire la promotion dans toutes les instances et auprès de toutes les organisations concernées.

Elle souhaite que cette « **Déclaration de Marrakech** » contribue aux travaux de préparation des initiatives internationales visant à promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources de l'Eau (GIRE) par bassins versants.

F - LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE 2022

L'Assemblée a confirmé l'appel à candidatures pour l'accueil de la prochaine Assemblée générale à prévoir en 2022. Elle a confié au STP la poursuite des échanges avec les pays s'étant déclarés intéressés, et donne mandat au Bureau de Liaison Mondial du RIOB de finaliser un choix dans les meilleurs délais.

Tous les délégués ont remercié à nouveau très chaleureusement les autorités marocaines pour la qualité de leur hospitalité et de l'organisation de la conférence.

La Déclaration finale, les photos et toutes les présentations sont publiées sur le site Internet :

www.riob.org

Approuvé à Marrakech, Maroc, le 2 octobre 2019.



Liste des 62 Pays représentés :

AFRIQUE DU SUD ; ALGERIE ; ALLEMAGNE ; ARGENTINE ; ARMENIE ; BRESIL ; BURKINA FASO ; BURUNDI ; CAMEROUN ; CANADA ; CHILI ; COLOMBIE ; COTE D'IVOIRE ; CROATIE ; EGYPTE ; EQUATEUR ; ESPAGNE ; ETATS-UNIS ; ETHIOPIE ; FINLANDE ; FRANCE ; GAMBIE ; GHANA ; GRECE ; GUINEE CONAKRY ; HONGRIE ; INDE ; IRAK ; ITALIE ; KENYA ; LAOS ; MACEDOINE DU NORD ; MADAGASCAR ; MALI ; MALTE ; MAROC ; MAURITANIE ; MEXIQUE ; NIGER ; NIGERIA ; NOUVELLE ZELANDE ; OUGANDA ; PAKISTAN ; PALESTINE ; PEROU ; REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) ; ROUMANIE ; ROYAUME-UNI ; RUSSIE ; RWANDA ; SENEGAL ; SERBIE ; SLOVAQUIE ; SOUDAN ; SUISSE ; TAJIKISTAN ; TUNISIE ; TURQUIE ; UNION EUROPEENNE ; ZAMBIE ; ZIMBABWE